



**SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES
SEANCE DU 25 JUIIN 2014 A 17 HEURES 30
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE DE CREYS MEPIEU
(Sur convocation du 11 juin 2014)**

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués : 8
En exercice : 8
Présents : 8
Absents excusés : 0

ETAIENT PRESENTS :

Mr Michel HANNI, Mr Rubens LUCIANI, Mr Olivier BONNARD, Mr Guillaume BONNARD, Mr Jean-François DUBOIS, Mr Raymond BERNET, Mr Claude BOUVIER, Mr Patrice PACAUD.

Mr le Président ouvre la séance à 17h30 :

➤ **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVU A LA CONVOCATION.**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

➤ **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2014.**

L'assemblée adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

I. Tarifs de l'assainissement pour la période 2014/2015

Mr le Président invite le conseil syndical à voter les tarifs de l'assainissement qui seront applicables pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Il rappelle les tarifs votés les années précédentes :

2013/2014 : 48 € + 1,05 €/m³

2012/2013 : 45 € + 1,05 €/m³

2011/2012 : 45 € + 1,00 €/m³

Compte-tenu des augmentations régulières des 3 dernières années, Mr le Président propose de maintenir les tarifs actuels pour la période 2014/2015. Après discussion, le conseil syndical est plutôt favorable à une augmentation. Sachant que les communes ne vont pas augmenter le prix de l'eau pour la période, il est proposé d'augmenter le prix du m³ assaini de 0,02 centimes.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de la manière suivante :

Droit fixe : 48 €

M³ rejeté : 1,07 €

(soit 176,4 € annuel pour 120 m³ d'eau assainie)

II. Renouveaulement du marché d'assistance technique pour l'exploitation du service d'assainissement

Monsieur le Président rappelle que le syndicat d'assainissement a passé en 2008 un marché de service avec la société Véolia pour l'exploitation du service d'assainissement (collectif et non collectif). Ce marché comprend l'entretien des différentes installations notamment la STEP de la Fouillouse, mais également le contrôle des assainissements non collectifs.

La durée du contrat étant de 3 ans renouvelable 3 fois un an, il arrive à expiration au 31/12/2014. Il s'avère donc nécessaire de le renouveler. Toutefois, compte tenu de sa prise de fonction récente et du renouvellement du comité syndical en mars dernier, Mr le Président pense ne pas avoir le recul nécessaire pour mener la procédure dans de bonnes conditions.

Afin de se laisser du temps pour définir correctement les besoins, il propose de faire un avenant au marché actuel avec Véolia afin de le prolonger de la durée légale possible (maximum 1 an).

Il précise qu'un rendez-vous est fixé avec les représentants de la Société Véolia afin de définir les conditions de cet avenant. Par ailleurs, Il souhaite qu'un comité de réflexion l'assiste dans cette démarche.

Après en avoir en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **CHARGE** le Président de définir avec la Société Véolia les conditions de l'avenant au contrat actuel et désigne Mrs PACAUD, LUCIANI et BONNARD Guillaume pour l'assister dans cette démarche.
- **DIT** que cet avenant, sera examiné lors d'un prochain conseil syndical.

III. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la conduite Creys-le Poulet

Monsieur le Président rappelle que le syndicat d'assainissement a missionné le bureau d'étude SINBIO pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la requalification du système de traitement des eaux usées Creys – le Poulet (lagune du Mollard).

La phase diagnostic de cette étude a mis en évidence d'importantes entrées d'eaux claires parasites dans le réseau de transfert engendrant une charge hydraulique très supérieur à la capacité de traitement de la lagune.

Sur la base de ce constat, Monsieur le Maire de Creys Mérieux a fait part au Président de son souhait de remplacer la conduite défectueuse pour l'année 2014.

Pour cela, Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de faire le choix d'un maître d'œuvre. Il fait part de l'offre du bureau d'étude SINBIO pour un montant de 14 110 € HT (maîtrise d'œuvre complète : avant-projet, rédaction du DCE, conduite de l'appel d'offres, direction et réception des travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à 6 voix pour, une abstention et une voix contre :

- **ACCEPTE** l'offre de SINBIO pour un montant de 14 110 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

IV. Attribution du marché pour la réalisation d'une étude géotechnique – travaux secteur Creys-le Poulet

Monsieur le Président informe le conseil syndical que dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la requalification de la lagune Mollard - Poulet, il s'avère nécessaire de réaliser une étude géotechnique afin de vérifier la perméabilité du sol de la lagune.

Cette étude servira également pour la préparation des travaux de remplacement de la conduite afin de confirmer ou non la présence de rocher sur le tracé retenu ainsi que les probables venues d'eau.

Trois bureaux d'études ont été consultés :

EG-SOL	Offre à 2 492 € HT
AIN GEOTECNIQUE	Offre à 3 456 € HT
GEOCIMES	Offre à 3 310 € HT

Monsieur le Président propose de retenir l'offre d'EG sol pour un montant de 2 492 € HT qui est économiquement la plus avantageuse et qui respecte les exigences fixées au cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre du bureau EG sol pour un montant de 2 492 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer l'offre de prix.

V. Marché de travaux remplacement conduite Creys- le Poulet

Monsieur le Président présente l'avant-projet réalisé par le bureau SINBIO concernant le remplacement de la conduite d'eaux usées Creys – le Poulet.

2 scénarii ont été étudiés :

- A. Passage en lieu et place de la canalisation existante. Ce scénario a l'avantage de ne pas modifier le tracé existant. Par contre le démontage de la canalisation actuelle en amiante - ciment engendre des contraintes importantes. Estimation des travaux : 240 000 € HT.
- B. Création d'un réseau de transfert en lieu et place sur le premier tronçon puis en parallèle du réseau existant. Ce projet est techniquement et économiquement le plus avantageux. Estimation des travaux : 185 537 € HT.

Monsieur le Président, en accord avec Monsieur Olivier BONNARD, Maire de Creys Mépieu, précise qu'il souhaiterait fixer le début des travaux pour la 1^{ère} semaine de septembre. L'appel d'offres devra donc être lancé dès fin juin, pour un retour des offres fin juillet. La procédure sera conduite par SINBIO, maître d'œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité:

- **DECIDE** de retenir le scénario B pour un montant des travaux estimé à 185 537 € HT.
- **CHARGE** Monsieur le Président du lancement de l'appel d'offres,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché de travaux.

VI. Remplacement d'une conduite d'assainissement camping Creys Mérieu

Monsieur le Président fait part de la demande de Monsieur Olivier BONNARD, Maire de Creys Mérieu, qui souhaite profiter du lancement du marché des travaux de remplacement de la conduite Creys – le Mollard pour remplacer le réseau d'assainissement qui est sous le camping (entre la zone d'activités et la route d'Arandon). La conduite étant défectueuse, d'importantes entrées d'eaux parasites ont été constatées.

Les travaux pourraient être intégrés au marché de travaux de remplacement du réseau de transfert en tranche conditionnelle. Pour cela, il s'avère nécessaire de missionner un maître d'œuvre.

Monsieur le Président présente l'offre de SINBIO pour un montant de 2 235 € HT. Cette offre se décompose en deux parties : une tranche ferme qui correspond aux études et une tranche conditionnelle qui correspond au suivi de la réalisation des travaux.

Mr le Président précise que la réalisation de ce projet dépend du résultat de l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'offre de SINBIO pour un montant de 2 235 € HT,
- **ACCEPTÉ** que les travaux soient inclus dans le marché de travaux de remplacement de la conduite Creys-le Poulet sous forme de tranche conditionnelle,
- **FIXE** la participation de la commune de Creys Mérieu à 80 % du montant total du projet,
- **AUTORISE** le Président à signer l'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre.

VII. Participation financière de la commune de Creys Mérieu au projet de remplacement de la conduite Creys-le Poulet

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de fixer la participation financière de la commune de Creys Mérieu pour le projet de remplacement du réseau de transfert Creys – le Poulet.

Il présente l'estimation financière du projet incluant la maîtrise d'œuvre, les études et les travaux :

		Montant HT
Maîtrise d'œuvre	SINBIO	14 110 €
Etude géotechnique	EG sol	2 492 €
Travaux	A définir selon appel d'offres	186 000 €
TOTAL		202 602 €

Monsieur le Maire de Creys Mérieu propose une participation financière de 80 % du montant HT de la totalité du projet, soit environ 162 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité:

- **DECIDE** de fixer la participation financière de la commune de Creys Mérieu de la manière suivante : 80 % du montant de HT total du projet.
- **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision.

VIII. Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la RD 517 à Passins

Mr le Président rappelle qu'il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la RD 517 à Passins.

Il présente l'offre de BEIRA qui a réalisé l'étude de faisabilité du projet. Cette offre se présente de la manière suivante : rémunération totale de 7% du montant HT des travaux à réaliser. La mission comporte : les études de projet, l'assistance à la passation du marché de travaux, le visa, la direction des travaux et l'assistance à la réception.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de BEIRA pour une rémunération de 7% du montant HT des travaux.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

IX. Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la RD517 à Passins – constitution d'un groupement de commande

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a décidé de réaliser les travaux de réhabilitation et de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la R.D n° 517 dans la traversée de Passins.

A cet effet, Monsieur Le Maire de Passins s'est rapproché du Syndicat d'Assainissement de la Plaine de Faverges pour coordonner les travaux du réseau de collecte des eaux pluviales avec ceux nécessaires à la construction d'un réseau d'assainissement pour lequel le Syndicat a compétence.

Ces travaux devant faire l'objet d'une consultation d'entreprises unique pour faciliter la coordination des travaux, il y a lieu de constituer un groupement de commande avec la Commune de Passins, et de désigner un coordonnateur chargé de procéder à la dévolution de la consultation des entreprises.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **DECIDE** de constituer un groupement de commande avec la Commune de PASSINS,
- **DECIDE** que la Commune de Passins agira en tant que coordonnateur du groupement,
- **S'ENGAGE** à signer avec l'entreprise retenue un marché à hauteur des besoins propres au Syndicat, tels qu'ils ont été déterminés,
- **DESIGNE** la commission d'appel d'offres de la Commune de Passins comme étant celle du groupement de commande, élargie à un représentant du Syndicat,
- **DESIGNE** Monsieur le Président comme représentant du Syndicat à la Commission d'appel d'offres et Monsieur le premier vice-président comme son suppléant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la dévolution de ce marché de travaux.

X. Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la RD517 à Passins – participation financière de la commune de Passins

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de fixer la participation financière de la commune de Passins pour le projet de réhabilitation et de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la RD 517.

Il présente l'estimation financière du projet incluant la maîtrise d'œuvre, les études et les travaux :

		Montant HT
Etude de faisabilité	BEIRA	4 100 €
Maîtrise d'œuvre	BEIRA	12 495 €
Travaux section 1	A définir selon appel d'offres	101 500 €
Travaux section 2	A définir selon appel d'offres	47 000 €
Travaux section 3	A définir selon appel d'offres	30 000 €
Autres (SPS)	A définir selon appel d'offres	4 500 €
TOTAL		199 595 €

Monsieur le Maire de Passins propose une participation financière de 50 % du montant HT de la totalité du projet, soit un montant estimé à environ 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 50 % du montant total du projet la participation de la commune de Passins.
- **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision.

XI. Questions diverses

Mrs LUCIANI et HANNI, délégués de la commune d'Arandon souhaitent que les travaux d'extension de réseau de la partie Arandon Nord village (derrière la partie route de Mépieu réalisée en 2013/2014), débute d'ici la fin de l'année. Il est convenu que l'appel d'offre sera lancé en fin d'année pour un début de travaux au printemps 2015.

Mr Raymond BERNET, Maire de la commune de Passins, fait part de son inquiétude face à la problématique récurrente de la lagune de Passins. Il est dans une situation où aujourd'hui, il ne peut plus délivrer de permis de construire dans la zone de Lantey. Il précise qu'un terrain a été acheté à côté de la lagune existante pour éventuellement la construction d'un nouvel équipement. Il souhaite qu'une étude de faisabilité soit lancée.

* * *
* *
*

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président,
Claude BOUVIER